

Questions and Answers 1 – June 30th, 2022

Q1. Whether companies from Outside Canada can apply for this?
(like, from India or USA)

A1. The Bidder must be able to provide the required services as identified in the statement of work. This includes all mandatory languages, agent response timelines, hours of service and any other services as identified in the resulting contract clauses including annexes. If the Bidder is in a different country and can perform said services, nothing precludes them from submitting a proposal.

Q2. Whether we need to come over there for meetings?

A2. There will not be in-person meetings.

Q3. Can we perform the tasks (related to RFP) outside Canada?
(like, from India or USA)

A3. The Bidder must be able to provide the required services as identified in the statement of work. This includes all mandatory languages, agent response timelines, hours of service and any other services as identified in the resulting contract clauses including annexes. If the Bidder is in a different country and can perform said services, nothing precludes them from submitting a proposal.

Q4. Can we submit the proposals via email?

A4. As stated in the RFP, all bids must be submitted to caroline.lecours@hc-sc.gc.ca by the date and time identified in the RFP.

Q5. We wanted to know if this RFP is requiring one bidder to be awarded for all language services or can bidders bid on some or one of the services you are requiring? We would specifically like to know if we can bid on one of the services, for example, just for telephone interpretation.

A5. The bidder must be able to provide all the services identified in the Statement of Work. Only one contract will be issued resulting from the RFP.

The Public Health Agency of Canada has revised the mandatory criteria due to the above questions. Please take note of the following for article 4.1.1.1 Mandatory Technical Criteria.

Amendment to Mandatory Criteria 5

Delete in its entirety and replace by the following:

Number	Criterion Description	Cross Reference to Bidder's Proposal
MM5	The Bidder must demonstrate that they have a toll-free 1-800 telephone number (single window for services) available for regular and after hour's service.	



Questions et réponses 1 – 30 juin 2022

Q1. Les entreprises de l'extérieur du Canada peuvent-elles en faire la demande ?
(comme, de l'Inde ou des États-Unis)

R1. Le soumissionnaire doit être en mesure de fournir les services requis tels qu'identifiés dans l'énoncé des travaux. Cela comprend toutes les langues obligatoires, les délais de réponse des agents, les heures de service et tout autre service identifié dans les clauses du contrat résultant, y compris les annexes. Si le Soumissionnaire se trouve dans un pays différent et peut effectuer lesdits services, rien ne l'empêche de soumettre une proposition.

Q2. Si nous devons venir là-bas pour des réunions?

R2. Il n'y aura pas de réunions en personne.

Q3. Pouvons-nous effectuer les tâches (liées à la demande de propositions) à l'extérieur du Canada ?
(comme, de l'Inde ou des États-Unis)

R3. Le soumissionnaire doit être en mesure de fournir les services requis tels qu'identifiés dans l'énoncé des travaux. Cela comprend toutes les langues obligatoires, les délais de réponse des agents, les heures de service et tout autre service identifié dans les clauses du contrat résultant, y compris les annexes. Si le Soumissionnaire se trouve dans un pays différent et peut effectuer lesdits services, rien ne l'empêche de soumettre une proposition.

Q4. Pouvons-nous soumettre les propositions par e-mail ?

R4. Comme indiqué dans la DP, toutes les soumissions doivent être soumises à caroline.lecours@hc-sc.gc.ca avant la date et l'heure indiquées dans la DP.

Q5. Nous voulions savoir si cette demande de propositions exige qu'un seul soumissionnaire soit retenu pour tous les services linguistiques ou si les soumissionnaires peuvent soumissionner sur certains ou l'un des services dont vous avez besoin ? Nous aimerions précisément savoir si nous pouvons soumissionner sur l'un des services, par exemple, juste pour l'interprétation téléphonique.

A5. Le soumissionnaire doit être en mesure de fournir tous les services identifiés dans l'énoncé des travaux. Un seul contrat sera émis à la suite de la DP.

L'Agence de la santé publique du Canada a révisé les critères obligatoires en raison des questions ci-dessus. Veuillez prendre note de ce qui suit pour l'article 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires.

Modification au critère obligatoire 5

Supprimer dans son intégralité et remplacer par ce qui suit :

Numéro	Description du critère	Renvoi à la proposition du soumissionnaire
GO5	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a un numéro de téléphone sans frais 1-800 (guichet unique pour les services) joignable pendant l'horaire régulier et en dehors des heures de travail.	

